

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 8 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 01/07/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 01/07/2025.

Présents : Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

A été nommé(e) secrétaire : M. RICHARD Jean-Yves

2025/050 – Budget Camping - Durée d'amortissement

Vu le budget annexe du Camping,

Vu l'obligation de procéder à l'amortissement de l'ensemble des immobilisations du budget annexe du camping

Vu les travaux de remplacement des lanternes de l'éclairage public par des lanternes équipées en led,

Considérant la nécessité d'amortir le bien décrit ci-dessus,
Une ampoule led à environ un fonctionnement garanti de 100 000 heures, en considérant que le nombre d'heures des lampadaires du camping sont allumés entre 22h et 6h00, soit 8h par jour, tous les jours (sachant que l'ouverture du camping est saisonnière). le montant de l'investissement est de 11 970€ ttc

estimation :

Nombre d'année	nombre de jours	nombre d'heures allumées par jours	montant par an d'amortissement
15 ans	5 475 jrs	18h	798€
20 ans	7 300 jrs	14h	598€
25 ans	9 125 jrs	10h	478.80€
30 ans	10 950 jrs	9h	399€

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de FIXER la durée des travaux de remplacement des lanternes de l'éclairage public du terrain de camping à **15 ans**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 10/07/2025
Le Maire
Monique BOUTTIER



Secrétaire de séance
M. RICHARD Jean-Yves